

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

Editorial d'octobre 2021

Chères lectrices, chers lecteurs

Je suis très heureuse de me présenter à vous, à l'occasion de la newsletter « Going Home » de la Communication Aide au retour (RüKo). Depuis le début du mois de juin, je dirige le bureau suisse de l'OIM à Berne, prenant la relève de Pier Rossi-Longhi. Au cours des années précédentes, j'étais responsable de la gestion d'un projet européen de renforcement des capacités de réadmission (EURCAP, DG HOME) au bureau régional de l'OIM pour l'EEE, l'UE et l'OTAN à Bruxelles. Dans ce contexte – et grâce à mes précédentes réalisations professionnelles – j'ai acquis une expérience précieuse dans les domaines du dialogue migratoire de l'UE, du retour, de la réadmission et de la réintégration. Depuis, j'ai pris mes marques dans le bureau de Berne et me réjouis de notre collaboration dans les années à venir.

Cette édition d'automne de la newsletter a pour thème la traite des êtres humains et les moyens de la combattre. Dans le cadre de son soutien aux Droits de l'Homme, l'OIM a mis en œuvre des mesures pour lutter contre la traite bien avant que le Protocole de Palerme ne nous donne les paramètres clairement définis avec lesquels nous travaillons aujourd'hui. De même, de nouvelles formes de traite des êtres humains apparaissant, nos mesures et nos projets ont évolué au fil du temps.

L'OIM adopte une approche globale pour lutter contre la traite des êtres humains. Elle centre tous ses efforts sur le respect des Droits de l'Homme, le bien-être physique, mental et social des individus et de leurs communautés, ainsi que sur la durabilité de nos interventions grâce au renforcement des capacités institutionnelles et aux partenariats. Être à l'écoute des personnes qui ont réchappé de la traite des êtres humains est crucial, car elles nous transmettent leur savoir et peuvent être des acteurs clés dans la lutte contre cette criminalité. Elles jouent aussi un rôle décisif dans l'élaboration de mesures efficaces pour prévenir la criminalité, identifier et sauver les victimes, et pour les soutenir dans leur cheminement vers la réadaptation.

La traite des êtres humains en Suisse concerne des étrangères et des étrangers, mais également, et plus précisément, des requérantes et des requérants d'asile ; c'est pourquoi le SEM développe ses processus en les adaptant afin de prendre en compte les victimes dans la procédure d'asile. Il soutient les activités de lutte contre la traite des êtres humains dans les pays d'origine et adapte régulièrement l'aide au retour aux besoins des victimes.

Pour être efficace, la lutte contre la traite des êtres humains doit s'appuyer sur quatre piliers : la prévention, la protection, les poursuites pénales, et les partenariats. En coopération avec de nombreux acteurs, l'OIM Berne s'engage dans la prévention ; elle a ainsi proposé de faire de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail le thème principal de la cinquième édition des Semaines d'action qui se dérouleront dans toute la Suisse au mois d'octobre. Aidez-nous à faire connaître ce thème dans vos cantons et vos réseaux, et à les encourager à participer à ces activités (voir page 4).

Je vous invite donc à lire les contributions au sujet des efforts conjoints de lutte contre la traite des êtres humains.

Berta Fernández-Alfaro, cheffe de mission OIM Berne

Contenu

1. Thème principal

- Introduction, définition de la traite des personnes et développements actuels
- Aide au retour des victimes de la traite des êtres humains et des victimes de la prostitution en vertu de la loi sur l'aide aux victimes
- Semaines d'action au mois d'octobre 2021
- Activités du SEM pour la lutte contre la traite des êtres humains au Nigeria
- Ouverture d'une permanence de consultation sociale pour les victimes et témoins de traite des êtres humains à Neuchâtel

2. Conseil en vue du retour

- Soutien aux femmes victimes de la traite des êtres humains
- Conseil en vue du retour pour les victimes de la traite des êtres humains dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA)
- Après l'exploitation : retour en Roumanie

3. What's new ?



Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

1. Thème principal

Introduction, définition de la traite des personnes et développements actuels

Claire Potaux Vésy. OIM Berne

Les inégalités à travers le monde ont tendance à s'aggraver en période de crise, malheureusement la traite des personnes ne fait pas exception à cette triste règle. Comme l'a déclaré le Secrétaire Général de l'ONU dans son rapport COVID-19 et droits de l'homme,¹ la crise de la COVID-19 « a exacerbé la vulnérabilité des personnes les moins protégées de la société ».

Dans cette édition du « Going Home », nous allons aborder plusieurs sujets liés à la lutte contre la traite des personnes. Puisqu'il s'agit d'un crime à la définition complexe, revenons sur cette définition. On parle de traite des êtres humains lorsqu'une personne est recrutée, emmenée d'un point à un autre, parfois par le biais d'intermédiaires, et exploitée en utilisant la tromperie, la violence, la menace, la contrainte ou l'abus de vulnérabilité. L'exploitation peut avoir lieu sous forme d'exploitation sexuelle, d'exploitation du travail, en vue du prélèvement d'organes ou de pratiques analogues à l'esclavage.² Cette définition internationalement reconnue est incluse dans le Protocole de Palerme, art. 3 ; la Convention Européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains, art. 4 et le Code Pénal suisse, art. 182.

Les trafiquants sans scrupules font miroiter à des personnes en situation vulnérable, sans perspectives, la possibilité de gagner plus d'argent rapidement en Europe et les entraînent vers l'exploitation.

En 2017, le BIT a estimé que 25 millions de personnes dans le monde étaient victimes de travail forcé.³ Dans le monde, les formes d'exploitation varient selon les régions, alors que l'exploitation sexuelle reste majoritaire en Europe, Amérique du Nord et du Sud et Asie de l'Est, l'exploitation de la force de travail est majoritaire en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Sud, en Asie centrale et Asie du Sud.⁴

1 Source: UN, disponible sous: https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/un_policy_brief_on_human_rights_and_covid_23_april_2020.pdf

2 Il est question de traite de mineur(e)s indépendamment des moyens utilisés.

3 ILO 2017 Global Estimates of Modern Slavery

4 UNODC 2018

Entre 2017 et 2018, on a enregistré plus de 14 000 victimes dans l'Union européenne.

En Suisse, ce crime touche particulièrement les migrant(e)s. En 2020, sur le nombre de victimes de traite identifiées par les autorités (117), il y avait 11 hommes et 106 femmes dont 8 mineur(e)s. 15 étaient de nationalité Suisse. Depuis des années, le profil des victimes identifiées en Suisse est principalement des femmes étrangères victimes d'exploitation sexuelle. Cependant, depuis quelques années, des victimes d'exploitation de la force de travail sont identifiées dont certaines sont masculines. Le risque de traite des êtres humains est plus élevé dans les soins privés, la construction, l'agriculture, l'hôtellerie et la restauration, en particulier pour les personnes dont le permis de séjour est incertain ou inexistant.

Plusieurs acteurs dans ce contexte ont pu confirmer que la situation liée à la crise de la COVID-19 a exacerbé les inégalités, empêchant les plus pauvres de travailler et mettant en difficulté les personnes ne pouvant pas bénéficier d'un réseau social. Également, la crise a aggravé les conditions de travail des personnes exploitées tout en les plongeant encore plus dans l'ombre, donc en rendant plus difficile de les secourir et de les identifier. « Des ONG qui sont en première ligne ont alerté sur des retards dans l'identification formelle des victimes de la traite, qui compromettent gravement l'accès de ces personnes à un hébergement sûr, à des soins et au soutien dont elles ont cruellement besoin, tout en les exposant au risque de subir de nouveaux abus, »⁵ selon la présidente du GRETA,⁶ Helga Gayer.

La Commission européenne a lancé en avril 2021 une nouvelle stratégie visant à lutter contre la traite des êtres humains (2021-2025), qui met l'accent sur la prévention de cette forme de criminalité, la traduction en justice des trafiquants et la protection et l'autonomisation des victimes.⁷

La Suisse s'était dotée d'un 2ème Plan d'Action National pour lutter contre la traite des personnes dont la validité s'est arrêtée en 2020. Malgré les efforts des acteurs principaux, toutes les activités de ce plan d'action n'ont pas pu être menées à bien.

5 <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/covid-19-is-worsening-human-trafficking-states-should-take-action-warn-council-of-europe-experts>

6 Group of Experts on Action against Trafficking in Human Beings

7 https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_1663

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

Pour le moment, la Suisse n'a pas encore de nouveau Plan d'Action National et la situation en Suisse semble se péjorer. Les Etats-Unis d'Amérique ont en effet placé la Suisse sous « Tier 2 » dans son Rapport annuel « Trafficking in Persons » 2021.⁸ Parmi les raisons justifiant ce mauvais classement, on note le manque d'effort des autorités, les sanctions pas assez sévères, le nombre d'identification décroissant, le manque de système de référencement au niveau national et les divergences d'aide aux victimes entre les cantons. Il semble donc essentiel que toutes les entités concernées remettent la lutte contre ce crime et la protection des victimes en Suisse dans leur priorité.

Aide au retour des victimes de la traite des êtres humains et des victimes de la prostitution en vertu de la loi sur l'aide aux victimes

Jarmila Mazel, SEM

Depuis 2008, le SEM propose, en coopération avec l'OIM, une aide au retour spécifique pour les victimes de la traite des êtres humains et, depuis juin 2019 également, pour les victimes de la prostitution en vertu de la loi sur l'aide aux victimes. Jusqu'à présent, 269 personnes (249 cas) sont retournées dans leur pays d'origine ou de provenance ; pour la moitié d'entre elles, en Hongrie, en Roumanie ou en Thaïlande (au 31.08.21). L'année dernière, l'OIM Berne a évalué le programme pour la deuxième fois. La période considérée ne comprend pas les cas du deuxième groupe cible nouvellement déterminé, mais ceux de l'ancien deuxième groupe cible, à savoir les artistes de cabaret exploités. L'évaluation et les recommandations qui en découlent pour adapter le programme ont été présentées, fin 2020, aux services-conseils en vue du retour (CVR) dans le cadre des webinaires de l'OIM.

Comme après la première évaluation faite en 2014, l'OIM a soumis les recommandations au SEM. Puis, après concertation, les mesures possibles ont été définies. La plupart des recommandations avaient déjà été mises en œuvre ou envisagées. Deux mesures en particulier sont pertinentes pour le conseil en vue du retour : l'OIM suggère désormais à

⁸ <https://www.state.gov/reports/2021-trafficking-in-persons-report/switzerland/>

toutes les personnes concernées de prendre contact avec l'organisation qui les accompagnera pendant la réintégration avant leur retour – cela afin d'instaurer la confiance et de promouvoir la coopération – les intéressés pouvant refuser cette proposition. En outre, les participantes et les participants à ce programme sont invités à contacter sans tarder l'organisation concernée à leur retour : ainsi, les besoins, les questions et la suite des démarches peuvent être discutés dans les meilleurs délais.

Il est également important de bien leur expliquer l'objectif de l'aide financière initiale et, s'il y a un risque que celle-ci soit dépensée trop rapidement pour d'autres choses que les frais de subsistance, de convenir d'un paiement échelonné. Ce qui permet de faire en sorte que l'aide financière initiale demeure disponible aussi longtemps que possible.

Les recommandations visant à accroître l'aide initiale et à étendre l'aide médicale n'ont pas été mises en œuvre, ces prestations étant régies par la loi. Une extension du délai de soumission pour l'aide complémentaire matérielle (le délai est d'un an après le retour) et une formation professionnelle complémentaire n'ont pas été introduites. Le délai de soumission peut encore être prolongé davantage, exceptionnellement, et lorsque le cas est justifié. Les formations commerciales ne sont proposées que dans les pays bénéficiant d'un financement spécial du SEM. Toutefois, la formation professionnelle peut être prise en charge par l'aide complémentaire ou, pour certaines langues, être suivie gratuitement en ligne. L'OIM continuera, comme auparavant, d'assurer le suivi systématique. Généralement, l'entretien a lieu après le versement de l'aide complémentaire, mais un autre moment peut être choisi si cela s'avère approprié.

La crise du Covid-19 continue d'avoir un impact sur la gestion des voyages de départ de Suisse et sur la mise en œuvre de l'aide au retour sur place. Pour les personnes dans le besoin, une partie de l'aide complémentaire peut exceptionnellement être utilisée comme paiement en espèces pour les frais de subsistance. S'il n'est pas possible de mettre en œuvre les projets de réintégration comme prévu, le délai de soumission pour l'aide complémentaire peut être prolongé.

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

Le projet pilote en faveur des victimes de la prostitution en vertu de la loi sur l'aide aux victimes se déroule du 1er juin 2019 au 31 mai 2022, après quoi il sera converti en une offre à durée indéterminée. Jusqu'à présent, sept personnes ont quitté la Suisse. Il s'agit de cas référés par des unités spécialisées dédiées aux travailleuses et travailleurs du sexe aux CVR de Zurich et du Tessin. Malheureusement, la pandémie de Covid-19 a ralenti les activités d'information et de mise en réseau du projet pilote. Il va de soi que la Section Bases du retour et aide au retour et l'OIM continuent d'aider les CVR dans ces activités importantes.

Semaines d'action au mois d'octobre 2021

Fabienne Reber, OIM Berne

La prévention est un élément important de la stratégie de lutte contre la traite des êtres humains en Suisse. La traite des êtres humains se déroulant souvent en privé et secrètement, elle demeure occulte aux yeux du public – si bien que nombre de personnes n'imaginent même pas que ce type de criminalité existe dans notre pays. D'où l'importance d'en informer la population et d'éveiller les consciences sur le fait que la traite des êtres humains est également une réalité en Suisse.

Le 18 octobre aura lieu la « Journée européenne contre la traite des êtres humains ». Depuis 2012, l'OIM Berne met à profit l'occasion de cette journée pour attirer l'attention sur cette activité criminelle.

Cette année a lieu la cinquième édition des semaines d'action contre la traite des êtres humains. Dans ce cadre, les événements les plus variés auront lieu à différents endroits tout au long du mois. Par exemple, une projection de film suivie d'un débat à Lucerne, un événement sur l'asile et la traite des êtres humains à Zurich, des sessions de formation pour les futurs travailleurs sociaux, des webinaires, des podcasts, des actions de rue. La population aura ainsi l'occasion de mieux comprendre cette grave violation des Droits de l'Homme. L'édition de 2021 mettra l'accent sur le thème de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail. La pandémie est venue aggraver encore la situation déjà précaire de nombreuses personnes et, à ce jour, les mécanismes d'identification et les services de soutien sont fortement orientés vers

les victimes d'exploitation sexuelle. Afin de mieux identifier les cas de traite à des fins d'exploitation du travail, il est également urgent de sensibiliser et de mettre en réseau les acteurs clés des autorités, des organisations et des centres de conseil. Pour cette raison, les semaines d'action de cette année prévoient également plusieurs manifestations professionnelles, par exemple pour les inspecteurs du travail à Lausanne, ou une session de sensibilisation pour les membres des syndicats à Zurich, ou encore un échange entre les ministères publics.



L'OIM Berne coordonne les semaines d'action ; elle est soutenue par un groupe de pilotage composé de services fédéraux (Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et Secrétariat d'État à l'économie, SECO), d'autorités cantonales (Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'Action sociale [FAS] et Police des étrangers de Berne) et de représentants de la société civile (ACT212, Astrée, Au Cœur des Grottes, FIZ, Plateforme Traite, Unia). Le projet est financé par Fedpol. L'OIM Berne souhaite saisir l'occasion pour remercier tous ses partenaires pour leur engagement et leur soutien.

Le programme des semaines d'action peut être consulté à l'adresse suivante : <https://18oktober.ch/fr>

Rendez-vous sur le site Web et participez !

Podcasts : Homme et exploité

L'OIM Berne a produit en 2020 une série de podcasts en collaboration avec la Division Paix et Droits de l'Homme du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) intitulée « Homme et exploité ? Une réalité méconnue ». En 5 épisodes, le public a un aperçu de la manière dont les hommes victimes de la traite peuvent être identifiés et pris en charge. Des invités d'Autriche, du Portugal et des Pays-Bas parlent de leurs expériences. Les podcasts peuvent être écoutés sur la page suivante : <https://18oktober.ch/fr/podcasts> disponible en français, allemand et anglais.

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

Activités du SEM pour la lutte contre la traite des êtres humains au Nigeria

Manuel Mühlebach – OIT à Abuja, SEM

Le Nigeria reste un important pays d'origine, de transit et de destination pour la traite des êtres humains, une activité qui demeure très lucrative et relativement peu risquée. Dans le cadre de son partenariat migratoire avec ce pays en place depuis 2011, la Suisse a donc déjà soutenu de nombreux projets de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains à destination et en provenance du Nigeria. Actuellement, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) finance une campagne de sensibilisation mise en œuvre par l'OIM en collaboration avec l'Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes (National Agency for Prohibition of Trafficking in Persons - NAPTIP) du Nigeria, qui a pour nom « Prévention de la traite des personnes par une exposition itinérante de sensibilisation ». La campagne consiste en un bus spécialement équipé de matériel vidéo et imprimé, accompagné d'un personnel formé par la NAPTIP, qui parcourt vingt communautés dans les États méridionaux de Lagos, Edo et Delta, particulièrement touchés par la traite des êtres humains. Le bus de couleur bleue sert de point de contact central où les jeunes Nigériennes et Nigériens ainsi que la population en général peuvent obtenir des informations sur les risques liés à la traite des êtres humains et à la migration irrégulière ; ils peuvent aussi y signaler les cas suspects. Le bus propose également des conseils spécifiques aux personnes qui ont déjà été victimes de la traite des êtres humains.

Désormais connue dans tout le pays sous le nom de « Blue Bus Project », la campagne a été officiellement lancée par la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter à Abuja, la capitale du Nigeria, le 23 mars 2021, pour marquer le dixième anniversaire du partenariat migratoire. À l'origine de cette idée, un projet mené entre 2017 et 2019 par l'OIM et la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'Action sociale (FAS), qui utilisait un bus rose pour sensibiliser la population suisse à la traite des êtres humains : cette idée a tellement plu à l'ancienne directrice de la NAPTIP qu'elle s'est investie corps et âme pour lancer une campagne similaire au Nigeria – mais avec un bus de couleur bleue – soit la couleur

officielle de la NAPTIP.

Le « Blue Bus » est actuellement en circulation dans l'État d'Edo et s'accompagne d'une campagne numérique mise en œuvre par la société de médias Pulse Africa – qui fait partie du groupe suisse Ringier – laquelle diffuse les principaux messages de la campagne sur les médias sociaux et sur le net afin de toucher le plus grand nombre possible de jeunes. Les premiers effets du projet se sont déjà bien fait sentir : dans le sillage des activités de sensibilisation dans l'État de Lagos, le nombre de personnes ayant contacté la NAPTIP pour obtenir un soutien ou des informations supplémentaires a augmenté sensiblement.



Avant le « projet Blue Bus », le SEM, en collaboration avec l'OIM, a soutenu un refuge pour les femmes victimes de la traite à Lagos, géré par la Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur du pays (National Commission for Refugees, Migrants and Internally Displaced Persons - NCFRMI) du Nigeria et l'ONG Web of Hearts Foundation, afin qu'il puisse étendre et améliorer sa capacité à fournir une protection, un soutien psychologique et une réintégration aux femmes concernées. En outre, la Suisse soutient actuellement des projets au Nigeria visant à élaborer et à mettre en œuvre un nouveau plan d'action national contre la traite des êtres humains, à prévenir et à combattre ces activités criminelles dans le nord-est déchiré par les conflits, et à établir des alliances avec les chefs traditionnels et communautaires du sud du pays afin d'identifier les cas de traite d'êtres humains et de sensibiliser leurs communautés aux dangers encourus.

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

Ouverture d'une permanence de consultation sociale pour les victimes et témoins de traite des êtres humains à Neuchâtel

Karine Gobetti, FAS

La Suisse est un pays de destination et de transit pour la traite des êtres humains. Le canton de Neuchâtel est malheureusement aussi touché par ce fléau. La traite se déroulant dans la clandestinité, la détection des victimes reste difficile. Les services publics et privés disposent souvent d'informations limitées sur son existence, sur sa signification ainsi que sur ses différentes formes. Or, des professionnel·les informé·es peuvent aider à identifier des victimes potentielles en les référant directement aux institutions en charge de les assister.

Dans cette perspective, la FAS (fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale) avec le soutien du mécanisme de coopération neuchâtelois de lutte contre la traite des êtres humains, le département de l'économie et de l'action social du canton de Neuchâtel et la police fédérale (fedpol), a élaboré un projet visant une meilleure détection des victimes de traite. La FAS a donc le plaisir de vous annoncer l'ouverture le 24 août 2021 de sa permanence de consultation sociale pour les victimes et témoins de traite des êtres humains. Cette consultation gratuite et confidentielle se tiendra tous les mardis, sans rendez-vous, de 14h à 17h30 dans les bureaux de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS), Fbg de l'hôpital 23, 1er étage, à Neuchâtel. Nous serons également joignables par 032 886 80 07, permanence.TEH@ne.ch, <https://fas-ne.ch/permanence-teh/>.

Cette permanence est également à disposition des professionnel·les susceptibles d'être en contact avec de potentielles victimes et témoins de traite des êtres humains. Vous trouverez en documents attachés, le dépliant ainsi que la carte de visite de cette consultation. Si vous le souhaitez, nous pouvons également vous en faire parvenir par courrier.

Il est à préciser que les financements obtenus pour ce projet couvrent la période du 01.03.2021 au 28.02.2022. La poursuite de cette permanence dépendra de l'obtention de financements supplémentaires.

2. Conseil en vue du retour

Soutien aux femmes victimes de la traite des êtres humains

Doro Winkler, FIZ Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes

En 2020, le FIZ a aidé 226 personnes identifiées comme victimes de la traite des êtres humains. Or, ces personnes, une fois libérées de leur joug, se trouvent face à des choix importants. À commencer par la question de savoir si elles souhaitent coopérer dans le cadre de procédures pénales contre les auteurs de ces actes. Dans l'affirmative – et si les activités criminelles ont été également commises en Suisse –, elles restent plus longtemps dans notre pays. Sinon, elles devront bientôt retourner dans leur pays d'origine.

Mais même parmi les victimes qui témoignent, bon nombre veulent rentrer chez elles. Le retour dans le pays d'origine est donc une question qui se pose très tôt dans nos consultations et qui demeure souvent longtemps à l'ordre du jour. Rentrer, oui, mais où ? Là où le contexte et les conditions de vie ont fait que la victime a été recrutée et mise en situation d'exploitation ? Où va-t-elle habiter ? A-t-elle de la famille, des amies, des amis qui l'accueilleront ? Ou a-t-elle besoin du soutien d'une organisation dans son pays ? Et quelles perspectives a-t-elle ? Peut-elle compter sur un tissu social, générer un revenu, subvenir aux besoins de ses enfants ? Ou est-elle blessée, traumatisée, malade, de sorte que, pour l'instant, travailler est hors de question ? ... et qu'en est-il des trafiquants ? Si elle est en contact avec eux, voire qu'elle se trouve au même endroit, la victime sera-t-elle en danger à son retour ? Parce qu'elle leur doit encore de l'argent, ou parce qu'elle a témoigné contre les coupables ? Doit-on craindre que la victime soit à nouveau happée par la traite d'êtres humains ?

Nous creusons autant que possible ces questions et bien d'autres dans le cadre de nos conseils et de notre accompagnement des victimes. Car ce sont elles qui connaissent le mieux les dangers et les risques, ce sont elles les véritables experts dans ce

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

cas. Les aspects délicats de la situation, toutefois, ne sont révélés qu'une fois qu'elles ont pris confiance. Car capter la confiance fait partie intégrante de notre travail – en effet, ce n'est que lorsque tout a été mis sur la table qu'il devient possible de prendre une décision. C'est pourquoi il est important de disposer de suffisamment de temps pour ce processus.

Le FIZ est également en contact avec la police ici en Suisse et avec les organisations dans les pays d'origine. Notre réseau international est une ressource clé pour assurer un retour sûr et réussi. Notre effort de conseil dépend également de la stabilité, de la santé mentale et physique et de la complexité de la situation.

Sur les quelque 50 victimes de la traite des êtres humains qui sont retournées dans leur pays d'origine en 2020, 12 ont bénéficié de l'offre d'aide au retour du SEM. À compter de 2008, 143 personnes au total ont pu rentrer dans leur pays avec le soutien du FIZ et de l'offre d'aide au retour de l'État. Le FIZ a fourni des conseils et des informations et s'est mis en relation avec les acteurs concernés. La coopération avec l'OIM et le SEM, bien rodée par les longues années d'expérience, se déroule bien. Les conseillers du FIZ se heurtent aussi régulièrement aux limites de l'offre et se rendent compte qu'il en faudrait davantage : davantage d'argent, de soutien, d'aide à long terme et durable. Nous espérons que cette offre continuera à évoluer pour répondre aux besoins toujours changeants des victimes.

Ces dernières, souvent, restent en contact avec le FIZ après leur retour au pays, car c'est souvent au FIZ que, pour la première fois, elles ont pu parler de leurs expériences traumatisantes, qu'elles ont été écoutées et prises au sérieux. Le FIZ a contribué de manière significative à leur « nouvelle » vie, laissant derrière elles leur passé d'exploitation – et cela crée un lien profond. Nous sommes également heureux de savoir comment s'est passé leur retour et comment ils se portent.

Conseil en vue du retour pour les victimes de la traite des êtres humains dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA)

Mishelle Mettler, OIM

En Suisse, dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA), les requérants d'asile ont la possibilité de s'informer sur le retour volontaire. En tant que conseillère en vue du retour, j'informe de manière proactive les requérantes et les requérants d'asile sur l'offre d'aide au retour volontaire dans leur pays d'origine, sur son contenu, ses procédures et ses avantages. La rencontre avec le service-conseil en vue du retour a pour but d'informer et de soutenir les requérants d'asile lorsqu'ils souhaitent rentrer dans leur pays. Souvent, il n'y a pas qu'une, mais plusieurs séances d'information, au cours desquelles je peux discuter avec l'intéressé ou l'intéressée d'informations plus détaillées sur le retour dans le pays d'origine, tout en instaurant un climat de confiance.

Mon travail de conseillère en vue du retour est passionnant, captivant et diversifié, car je suis amenée à travailler avec des personnes de provenances diverses et avec différents partenaires de coopération. L'organisation d'un retour volontaire nécessite des procédures administratives et opérationnelles spécifiques ainsi qu'une connaissance approfondie de la nature humaine. Mais il faut aussi avoir du flair, afin de pouvoir reconnaître chez nos interlocuteurs s'il y a quelque chose d'anormal – dénotant par exemple qu'il ou elle pourrait être victime de la traite d'êtres humains. C'est un acte très difficile, car tous les indicateurs ne sont pas immédiatement visibles et perceptibles lors d'une consultation. Dans la plupart des cas, il faut bien du temps, de la patience et surtout beaucoup de compréhension envers les personnes concernées pour que la confiance soit instaurée et que les choses soient dûment clarifiées.

Lorsqu'une victime de la traite des êtres humains décide de retourner dans son pays d'origine, dans la plupart des cas, sur le désir urgent de retrouver sa famille et ses amis viennent se greffer de grosses craintes et des risques importants. Au moment de la planification, les besoins spécifiques de la personne concernée doivent être pris en compte,

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

mis en œuvre conformément aux droits et le retour doit être volontaire, préparé et accompagné entre acteurs spécialisés.

Dans le cadre du programme d'aide au retour pour les victimes de la traite des êtres humains dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA), l'OIM et divers acteurs apportent soutien et assistance aux victimes. Il s'ensuit une coopération, et des relations étroites s'établissant entre la conseillère en vue du retour et la personne qui s'apprête à retourner au pays. Un projet de formation ou d'insertion professionnelle est soigneusement élaboré, non sans clarifier au préalable les conditions particulières ainsi que les perspectives existant dans le pays d'origine. L'état de santé de nos clients étant l'un de nos principaux soucis, l'assistance médicale immédiate et à long terme est organisée en fonction des besoins de chacun. Si le retour est bien géré, les personnes concernées pourront éviter de retomber dans une situation d'exploitation, et cela leur ouvre des perspectives durables dans leur pays.

En 2020, j'ai pu m'occuper pendant dix mois d'une personne originaire du Ghana victime de la traite des êtres humains et l'accompagner jusqu'à sa destination, à Accra. Après un long séjour en Europe, elle a décidé de son propre chef de retourner dans son pays d'origine. La possibilité d'une réadaptation dans son pays d'origine, avec le soutien de l'aide à la réintégration, l'a motivée à ouvrir une épicerie au Ghana.

Lors de l'organisation du voyage, elle s'inquiétait beaucoup à l'idée de contacter sa famille dans son pays d'origine et de ses enfants qui auraient à s'intégrer dans un pays qui leur est inconnu.

Après quelques temps, elle a été transférée dans le canton de Saint-Gall – mais cela n'a pas représenté un obstacle pour continuer à conseiller et à s'occuper de cette famille. Je lui ai rendu régulièrement visite dans sa nouvelle habitation et, plusieurs fois par semaine, j'ai mené des consultations à distance par appel vidéo pour nous tenir au courant des nouvelles, et parler des détails du retour. Notre candidate au retour avait trois enfants en bas âge et un quatrième enfant est né pendant son séjour en Suisse. Le bébé a été nommé d'après moi – Mishelle – en signe de reconnaissance et d'appréciation de mon

engagement. C'est, à ce jour, le plus grand honneur que j'ai reçu au cours de mon travail de conseillère en vue du retour.

L'organisation du retour a pris beaucoup de temps en raison des nouveaux défis et des nouvelles exigences causés par la pandémie. Nos collègues locaux de l'OIM nous ont accueillis à l'aéroport d'Accra et nous ont aidés pour l'entrée dans le pays et pour la suite du voyage. Elle et ses enfants ont été immédiatement pris en charge par l'OIM Ghana après leur arrivée et l'idée d'ouvrir une épicerie a été mise en œuvre avec succès. À présent, elle travaille dans son magasin, ce qui lui permet de couvrir ses besoins quotidiens. Les enfants peuvent enfin aller à l'école après un long confinement.

Pour ce beau succès, je tiens à remercier de la bonne coopération et de leur collaboration, le SEM, l'OIM Berne, l'OIM Ghana ainsi que les autres partenaires de coopération, sans lesquels ce retour n'aurait pas été possible.

Après l'exploitation : retour en Roumanie *CT Team, OIM Roumanie*

La Roumanie est l'un des principaux pays d'origine des victimes de la traite en Europe, qui sont exploitées à des fins de mendicité, de travail forcé, d'esclavage, de services sexuels ou d'abus sexuels sur des enfants. Depuis 1999, l'OIM a aidé plus de 2000 ressortissantes et ressortissants roumains victimes de la traite à rentrer chez eux.

Or, notre travail ne se termine pas dès lors que la personne est arrivée en Roumanie. Le fait de se sortir concrètement de la situation de traite ne signifie pas que la victime a échappé aux conséquences de l'exploitation. Elle ne fait qu'entamer son parcours de réadaptation – mais elle n'est pas seule. Sa réintégration est un cheminement vers l'autodétermination, pour retrouver un foyer, en l'occurrence en Roumanie, mais aussi pour se retrouver elle-même. Il n'y a pas deux itinéraires identiques et, à défaut d'une thérapie pour traiter le traumatisme subi et d'un soutien adéquat pour aborder les facteurs économiques, sociaux, culturels et psychosociaux complexes qui ont pu contribuer à ce que la personne soit la proie de la traite des êtres humains, la victime court indéniablement le risque

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

de retomber dans le panneau.

Dès que nous apprenons de nos collègues qu'en Suisse une victime de la traite des êtres humains souhaite retourner en Roumanie, nous prenons toutes les mesures nécessaires pour nous assurer que la personne bénéficie de la protection et du soutien adéquats à son retour. Le ou la bénéficiaire travaille avec un gestionnaire de cas pour développer un plan de réintégration individuel cherchant à maximiser la durabilité et les avantages apportés par les fonds de soutien, de sorte que les besoins personnels puissent être satisfaits et les vulnérabilités surmontées. Ce processus amène la personne à prendre en main sa propre vie, et veille à ce qu'elle reçoive le soutien dont elle a besoin.

Certes, nos bénéficiaires sont confrontés à des défis et à des obstacles au cours de ce voyage, mais nous les accompagnons à chaque étape, en collaboration avec nos partenaires locaux. En raison de la grande étendue géographique de la Roumanie et des zones rurales vers lesquelles retournent de nombreux migrants, nous rencontrons souvent des difficultés d'accès. Pour s'assurer que nos bénéficiaires reçoivent une aide individualisée sur le terrain, une partie essentielle de notre travail consiste à collaborer avec des organismes décentralisés tels que les services de protection de l'enfance et les services sociaux, les autorités communales, les autorités de poursuite pénale, les ministères publics et les professionnels de santé.

Un obstacle auquel les victimes sont souvent confrontées est que, lorsqu'elles tentent de suivre une formation professionnelle, il s'avère que leur scolarité obligatoire en Roumanie n'a pas été achevée. Ainsi Monsieur W.* , victime de la traite des êtres humains, a pu obtenir des lunettes de lecture et les outils nécessaires pour s'assurer un revenu indépendant dans le secteur de la construction dans le cadre de sa réintégration.

Autre exemple de réussite, une de nos bénéficiaires, Madame D.* a pu utiliser son budget de réintégration pour relancer une affaire qui peinait à démarrer. Grâce à cette entreprise désormais florissante, elle peut subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Sans cette aide, Madame D. n'aurait peut-être pas été en mesure de gagner sa vie, ce qui l'aurait

exposée encore au risque de retomber dans le circuit de la traite.

L'aide financière à la réintégration est également utilisée, dans la majorité des cas, pour les soins médicaux, l'amélioration des conditions de vie (et c'est souvent l'une des raisons qui ont poussé la personne en question à quitter la Roumanie) et/ou diverses mesures génératrices de revenus. Si un amalgame de ce type de mesures donne des résultats très satisfaisants, la clé du succès est un plan flexible et individualisé qui répond aux vulnérabilités et aux besoins de la personne.

Madame Z.* , par exemple, qui avait subi de graves traumatismes dus à l'exploitation sexuelle, à l'abus de pouvoir et de contrôle et à la manipulation psychologique de la part de son trafiquant, n'avait pas non plus de possibilité de logement convenable à long terme. Pour de nombreux bénéficiaires, trouver un logement permanent relève en effet du tour de force. Dans le cadre du projet de réintégration, Madame Z. a été soutenue pour bénéficier d'une psychothérapie dans son lieu de vie et pour transformer une structure inadéquate en un logement adapté. Après sa guérison, Madame Z. est retournée dans son « chez-soi », qu'elle a reconstruit, pas à pas.

** Les noms et les caractéristiques d'identification ont été rendus anonymes afin de protéger le droit à la vie privée des personnes et leur sécurité.*

4. What's new

Nouvelles générales sur les mesures de lutte contre la traite des êtres humains au sein du SEM et publication des recommandations du Groupe de travail Asile et Traite des êtres humains (GT Asile+TEH)

Léo Portner, SEM

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a publié le 25 mai 2021 les conclusions du [GT Asile+TEH](#). Ce rapport dresse une liste de recommandations qui visent à mieux détecter les victimes potentielles de traite des êtres humains et à garantir le respect de leurs droits dans le cadre des procédures d'asile. Fondé dans le cadre du Plan d'action national contre la traite des êtres humains 2017-2020 et placé sous la direction du SEM, le GT a rassemblé des experts de l'administration fédérale, des cantons et de la société civile. Pour son analyse, il s'est notamment appuyé sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, sur les recommandations formulées par l'organe de surveillance de cette même Convention (GRETA) ainsi que sur la jurisprudence suisse et internationale.

Depuis 2018, le SEM travaille à la mise en œuvre des recommandations déjà adoptées par le GT. Ainsi entra en vigueur le 1er janvier 2020 un nouveau processus interne en matière de traite, établissant entre autres les principes de la détection et la marche à suivre pour le traitement des cas de TEH en procédure d'asile et en procédure Dublin, de la découverte des indices de TEH à l'organisation d'une audition, la rédaction de la décision en matière d'asile et la gestion des flux d'information. Afin de contribuer à la lutte contre la traite des êtres humains, le SEM a également renforcé sa collaboration avec l'Office fédéral de la police, à qui tous les cas de traite détectés en procédure d'asile sont désormais annoncés.

Sur la base du rapport, le SEM continue d'optimiser les procédures d'asile pour les victimes potentielles de telles pratiques et a identifié deux priorités d'amélioration : la détection précoce et les flux

d'information. Un projet connexe du SEM vise également à définir des critères clairs pour identifier les vulnérabilités et assurer un traitement uniforme et adéquat des personnes vulnérables est actuellement en cours. Par ailleurs, le SEM souhaite faciliter la communication à l'interne entre tous les acteurs concernés (par exemple: personnel d'accompagnement, médical et de sécurité) ainsi qu'avec le conseil et la représentation juridique des requérants d'asile. La formation des collaborateurs et collaboratrices du SEM sera aussi renforcée, dans le but de sensibiliser à la thématique de la traite des êtres humains tous les acteurs susceptibles d'entrer en contact avec de potentielles victimes et ainsi favoriser encore davantage leur détection.

Afin d'offrir au public une meilleure compréhension de sa pratique en matière d'asile, le SEM publiera prochainement un nouvel article dans son [Manuel Asile et retour](#) qui portera spécifiquement sur la traite des êtres humains. Cet article, à l'instar de l'ensemble du manuel, sera accessible librement sur internet. Enfin, le Conseil fédéral a nommé cette année au sein du SEM un délégué à la migration et à la sécurité intérieure, chargé de se concentrer en particulier sur la lutte contre le terrorisme, la traite des êtres humains et le trafic de migrants.

Aide à l'entrée en Suisse dans le cadre du regroupement familial ou avec un visa humanitaire – une nouvelle tâche pour l'OIM Berne

Depuis le 1er juillet 2021, l'OIM Berne se charge d'offrir un soutien complet dans l'organisation de l'entrée en Suisse aux personnes qui ont reçu des autorités suisses un visa d'entrée pour les membres de leur famille ou un visa humanitaire pour la Suisse. Cette activité, couverte par le siège de l'OIM à Genève ces dernières années, a maintenant été reprise par l'OIM Berne, car elle relève essentiellement des attributions du bureau de pays de l'OIM.

Dès que les autorités suisses délivrent une autorisation, les migrantes et les migrants sont souvent confrontés à des défis majeurs lors de l'organisation de leur entrée : des documents de voyage manquent, ou ce sont des mineurs non accompagnés et qui n'ont jamais voyagé, des visas

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

ditions « de sortie » sont exigés dans le pays de résidence, des problèmes médicaux compromettent la sécurité du voyage aérien, le voyage vers l'aéroport de départ doit être organisé, et ainsi de suite. Dans de tels cas, l'OIM essaie d'offrir le soutien logistique nécessaire aux personnes ici en Suisse ainsi que dans le pays de départ grâce à son réseau de bureaux à travers le monde.

Le programme offre un soutien direct aux personnes en Suisse qui organisent de manière indépendante l'entrée des membres de leur famille, mais aussi aux ONG suisses, au SEM ou aux ambassades suisses à l'étranger qui coordonnent ou organisent l'entrée dans notre pays.

Les services fournis sont évalués au cas par cas en fonction des besoins individuels et peuvent comprendre des examens médicaux d'aptitude au voyage, un soutien logistique pour la délivrance des documents et des autorisations de sortie, le transport terrestre dans le pays de départ, le transport aérien, l'assistance au voyage et au transit (le cas échéant avec des personnes accompagnantes) et, si besoin est, l'assistance à l'arrivée en Suisse. Le programme fournit un soutien logistique aux migrantes et aux migrants à chaque étape du processus, du pays de départ à la Suisse.

Dans les mois à venir, l'OIM Berne cherchera à étendre sa coopération avec diverses organisations en Suisse qui sont très actives dans ce domaine, ainsi qu'avec les autorités fédérales et cantonales suisses, afin de pouvoir offrir le meilleur soutien possible.

Pour toute question ou tout commentaire sur le travail de l'OIM Berne dans les domaines du regroupement familial ou du visa humanitaire, veuillez contacter directement Sylvie Heuschmann (sheuschmann@iom.int).

Nouvelle publication de l'OIM Suisse sur l'aide à la réintégration

Dans le cadre des projets « Swiss Return Information Fund » (RIF) et « Reintegration Assistance from Switzerland » (RAS), tous deux financés par les contributions du SEM, l'OIM Suisse a développé le «[Ideas of Business Development Handbook](#)» (Guide pratique - Idées de développement commercial, en anglais), et l'a publié en août de cette année.

Sur la base de l'aide à la réintégration fournie par l'OIM Suisse, des recommandations et des meilleures pratiques pour la mise en place d'activités de réintégration génératrices de revenus ont été recueillies dans 15 pays : il en est né ce guide qui vise à fournir aux personnes migrantes et à leurs conseillères et conseillers en vue du retour des indications pratiques et des informations pertinentes sur les projets d'entreprise proposés, ainsi que des informations sur la situation et les exigences légales dans chaque pays de retour. Le but : soutenir le processus de réintégration.

Basé sur 18 ans d'expérience, ce guide rassemble toutes les informations et les matériaux qui ont été recueillis selon les contributions des personnes migrantes et des collègues dans les pays d'origine. L'OIM est donc convaincue que ce guide est un outil pratique pour soutenir les migrants et les conseillers dans le processus de réintégration.

Nous vous invitons à utiliser et à transmettre ce guide dans le cadre de vos travaux en cours.

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire imprimé, veuillez en faire la demande à Setareh Bidar (sbidar@iom.int) ou à Christa Burger (christa.burger@sem.admin.ch).

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

Changements de personnel à l'OIM

Bienvenue à Berta Fernández-Alfaro, nouvelle cheffe de mission



En juin, nous avons eu le grand plaisir d'accueillir Berta Fernández-Alfaro, notre nouvelle cheffe de mission auprès du bureau de coordination de l'OIM pour la Suisse et le Liechtenstein. Madame Fernández-Alfaro a plus de 20 années d'expérience en matière de politique migratoire et de développement international. Auparavant, de 2016 à 2021, elle était cheffe de projet principal pour le dispositif [européen de renforcement des capacités de réadmission \(European Readmission Capacity Building EURCAP\)](#) financé par la Commission européenne (DG HOME), au bureau régional de l'OIM pour l'EEE, l'UE et l'OTAN à Bruxelles.

Entre 2013 et 2015, elle a donné des cours à l'Institut d'études européennes (Université de Malte) sur la migration et l'asile, et a apporté son expertise à la Facilité intra-ACP pour les migrations (financée par la DG DEVCO) ainsi qu'au programme « EUROsocial ». Madame Fernández-Alfaro a également occupé différents postes de direction et techniques pour l'OIM (de 2000 à 2011) et pour l'OIT (en 2011-2012) en Amérique latine, dans les Caraïbes et aux États-Unis.

Elle est titulaire d'un master en droit communautaire européen de l'Université autonome de Madrid (1998), et d'un diplôme de droit de l'Université de Valence (Espagne) et de l'Université Johannes Gutenberg de Mayence (Allemagne). En plus de sa langue maternelle (l'espagnol), elle parle l'anglais, l'allemand, le français et l'italien.

Nous nous réjouissons d'accueillir Madame Fernández-Alfaro à bord et de travailler avec elle dans les années à venir.

Tous nos vœux de réussite à Paul Marquardt, chargé de programme

Nous remercions notre ancien collègue, Monsieur Paul Marquardt, pour le travail accompli durant trois années au sein de l'OIM Suisse, et lui adressons nos meilleurs vœux dans ses nouvelles attributions. Pendant son mandat, il a été l'interlocuteur en première ligne pour l'aide à la réintégration et a géré les projets RAS et RIF, attachant beaucoup d'importance à l'usage du suivi et de l'évaluation, ainsi qu'à la collecte et l'analyse des données. Entre autres choses, toujours pendant son mandat à l'OIM Suisse, des activités de formation commerciale ont été introduites dans tous les pays avec un forfait de financement et de nouveaux outils de suivi. Il a également dirigé le développement du site « Ideas of Business Development Handbook », (Guide pratique - Idées de développement commercial, en anglais) qui a été mis en ligne en août 2021. Monsieur Marquardt va maintenant rejoindre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Vienne.

L'OIM a commencé à chercher un successeur en septembre.

Bienvenue à Nazli Öztürk, assistante des opérations



Nous sommes heureux d'accueillir Madame Nazli Öztürk, qui a pris le poste de coordinatrice des opérations en juillet. Elle est chargée de coordonner les opérations dans les régions du Maghreb, de l'Asie centrale, du Moyen-Orient, du Caucase et de l'Europe de l'Est.

Madame Öztürk est diplômée en droit (MLaw) de l'université de Bâle et de l'université Anglia Ruskin. Avant de rejoindre l'OIM, elle a suivi des études sur la justice transitionnelle, les Droits de l'Homme et le droit de la migration. Elle a également travaillé avec

Going Home

Aide au retour : un changement de perspective

Amnesty International et en tant que représentante d'organisations d'aide humanitaire lors d'audiences avec des enfants mineurs et des requérants d'asile. Elle a également acquis de l'expérience en tant qu'assistante de projet pour les réfugiés (SHA, ORS) et dans la protection juridique au sein d'une ONG (EPER) pour les requérants d'asile auprès des CFA de Bâle et dans la protection de l'enfance (APEA) et, plus récemment, à l'OIM Gaziantep dans le département de développement de projets et de rapports, où elle a principalement soutenu des projets transfrontaliers dans le nord-ouest de la Syrie et des projets d'assistance aux réfugiés.

Impressum

Éditeur : SEM et OIM, Aide au retour communication (RüKo)

Rédaction : Setareh Bidar, OIM
Délia Baumgartner, SEM

Collaboration : Thomas Lory, SEM

Photos : © OIM, SEM

Layout : Christa Burger, SEM

Contact : SEM: 058 465 11 11
OIM: 031 350 82 11

E-Mail : info@sem.admin.ch
bern@iom.int

Internet : switzerland.iom.int
www.sem.admin.ch
www.youproject.ch

